



CHAMPIONNAT DES U13 à 8

Cette compétition U13 se dispute par équipe de 8 joueurs. Elle comporte 4 niveaux dénommés **Départemental 1 ou D1, Départemental 2 ou D2, Départemental 3 ou D3, Départemental 4 ou D4** regroupant les équipes par groupes de 8 équipes. Elle se déroule en deux phases distinctes.

Cette compétition se dispute en deux phases, une première phase se déroulant de Septembre à **Décembre** exclusivement au niveau du District suivi d'une seconde phase qui se déroulera de Février à Juin. **A l'issue de la première phase de la compétition de District**, les équipes classées aux 4 premières places de Départemental 1 **disputeront un championnat de Ligue (Les deux premiers en R1 et les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} en R2)**. A la fin de la saison **et à l'issue de la 2^{ème} phase**, toutes les équipes ayant participé à cette phase de Ligue seront réintégrées dans leurs Districts respectifs pour une saison suivante se déroulant sur le même schéma tel que décrit au présent règlement.

PARTICIPATION :

Le championnat est ouvert aux joueurs titulaires d'une licence U13, U12, aux joueuses U14F ainsi qu'aux joueurs titulaires d'une licence U11 autorisés médicalement à participer dans la catégorie immédiatement supérieure.

Conditions de participation :

Les clubs ne pourront aligner en équipe inférieure plus de 2 joueurs ayant fait plus de **2 matchs** en équipe supérieure. Ceci est valable sur 1 phase, lors de la phase suivante : les compteurs repartent à zéro. Les matchs de coupe, quels qu'ils soient ne sont pas pris en compte.

Aucun joueur ayant évolué **lors du dernier match dans (ou l'une des) l'équipe supérieure** ne pourra participer à la rencontre de l'équipe inférieure, si l'équipe supérieure ne joue pas le même jour ou dans les 24 heures suivantes ou précédentes.

Départemental 1 (D1)

Il se dispute en deux phases.

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué d'un groupe de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se compose des **2 équipes** dont le classement à l'issue de la saison précédente, les autorise à évoluer à ce même niveau, **des 4 équipes promues en championnat de Ligue et réintégrées dans ce championnat à l'issue de la seconde phase du championnat précédent et des 2 équipes accédant de Départemental 2.**

Accessions :

A l'issue de la première phase exclusivement de niveau départemental, les deux équipes classées première et seconde accèderont au championnat de **R1** U13 de LIGUE et les deux équipes classées en troisième et quatrième place accèderont au championnat **R2** U13 de Ligue. Dans le cas où une (ou plusieurs équipes) ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder à ces championnats de Ligue par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière celles étant susceptibles d'accéder.

Descente :

A l'issue de la première phase, seule l'équipe terminant à la 8^{ème} place rétrogradera en Départemental 2 pour la 2^{ème} phase de la compétition.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Ce championnat est constitué d'un groupe de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se compose des 3 équipes dont le classement à l'issue de 1^{ère} phase, les autorise à évoluer à ce même niveau et des 5 équipes accédant de Départemental 2.

L'équipe terminant à la première place de l'excellence est déclarée Champion de District du championnat des U13 à 8.

Descentes :

Afin de permettre de réintégrer les 4 équipes qui redescendent de championnats de Ligue, et d'intégrer les deux équipes accédant des 2 groupes de Départemental 2, seules les deux équipes terminant en première et seconde position de Départemental 1 sont maintenues à ce niveau de la compétition pendant que les six équipes suivantes rétrograderont en Départemental 2.

Départemental 2 (D2)

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué de deux groupes A et B de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Ils se composent des équipes dont le classement à l'issue de la saison précédente, les autorise à évoluer à ce même niveau et des équipes accédant de **Départemental 3** ainsi que des **2 équipes reléguées de Départemental 1.**

Accessions :

A l'issue de la première phase, les équipes classées aux deux premières places de chacun des 2 groupes de Départemental 2 ainsi que la meilleure des équipes terminant à la 3^{ème} place, accéderont au championnat de Départemental 1. Dans le cas où l'une (ou plusieurs) de ces équipes ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder au championnat de Départemental 1 par suite d'une disposition réglementaire, elle(s) serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la première phase seules les équipes classées dernières de chaque groupe de Départemental 2 rétrograderont en Départemental 3.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Ce championnat est constitué de deux groupes A et B de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se compose des équipes dont le classement à l'issue de 1^{ère} phase, les autorise à évoluer à ce même niveau et des équipes accédant de Départemental 3 et de l'équipe reléguée de Départemental 1.

Accessions :

Les équipes classées première, à l'issue de la deuxième phase de chacun des 2 groupes de Départemental 2 accéderont au championnat de Départemental 1. Dans le cas où l'équipe classée première ne s'engagerait pas où ne pourrait accéder au championnat de Départemental 1 par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la deuxième phase, afin de permettre l'accession des équipes classées premières des 4 groupes de Départemental 3 et d'intégrer les 6 équipes rétrogradées de Départemental 1, les équipes classées aux 4 dernières places de chaque groupe de Départemental 2 rétrograderont en Départemental 3.

Départemental 3 (D3)

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué de quatre groupes A, B, C et D de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se dispute en deux phases et se compose des équipes reléguées de **Départemental 2** à l'issue de la saison précédente, des équipes promues de **Départemental 4** et des équipes dont le classement à l'issue de la saison précédente, les autorise à évoluer à ce même niveau.

Accessions :

A l'issue de la première phase, l'équipe classée première de chacun des 4 groupes de Départemental 3 **ainsi que les deux meilleurs deuxième (étant précisé que ce nombre peut évoluer du fait de la nécessité imposée de devoir constituer des groupes de D2 à 8 équipes)** accéderont au championnat de Départemental 2. Dans le cas où l'une (ou plusieurs) de ces équipes ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de Départemental 2 par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la première phase, les équipes classées à la dernière place de leur groupe respectif de Départemental 3 rétrograderont en Départemental 4 **ainsi que, le cas échéant, les moins bons 7^{ème} de l'ensemble des groupes.**

Etant précisé que, considérant que les équipes classées premières de leur groupe de Départemental 3 se devront de pouvoir accéder, considérant également que le championnat de Départemental 4 peut voir son nombre de groupes évoluer en fonction du nombre d'équipes engagées, il sera procédé aux ajustements utiles relativement au nombre d'équipes reléguées afin qu'en tout état de cause le championnat de Départemental 3 soit systématiquement composé de 4 groupes de 8 équipes.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Ce championnat est constitué de quatre groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. Il se dispute en deux phases et se compose des équipes reléguées de Départemental 2 à l'issue de la 1^{ère} phase, des équipes promues de Départemental 4 et des équipes dont le classement à l'issue de la 1^{ère} phase, les autorise à évoluer à ce même niveau.

Accessions :

Les équipes classées première, à l'issue de la deuxième phase de chacun des 4 groupes de Départemental 3 accéderont au championnat de Départemental 2. Dans le cas où l'équipe classée première ne s'engagerait pas ou ne pourrait accéder au championnat de Départemental 2 par suite d'une disposition réglementaire, elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

Descentes :

A l'issue de la deuxième phase, afin de permettre l'accession des équipes classées premières de chacun des groupes de Départemental 4 et d'intégrer les 8 équipes rétrogradées de Départemental 2, les équipes classées aux 3 dernières places (de la 6^{ème} à la 8^{ème} place) de

chaque groupe de Départemental 3 rétrograderont en Départemental 4 ainsi que, si nécessaire, les moins bons 5^{ème} de ces mêmes groupes de Départemental 3.

Toutefois, considérant que les équipes classées premières de leur groupe de Départemental 4 se devront de pouvoir accéder, considérant également que le championnat de départemental 4 peut voir son nombre de groupes évoluer en fonction du nombre d'équipes engagées, il sera procédé aux ajustements utiles relativement au nombre d'équipes reléguées afin qu'en tout état de cause le championnat de Départemental 3 soit systématiquement composé de 4 groupes de 8 équipes.

Départemental 4 (D4)

Ce championnat se déroule en 2 phases et est constitué de groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller- simple.

Il est précisé que, après considération du nombre d'équipes engagées, les organisateurs se réservent le droit de déterminer le nombre de groupes composant cette compétition de Départemental 4 ainsi que celui d'en définir le nombre d'équipes constituant chacun des groupes. (Exemple : format à 8 ou 10 équipes)

1^{ère} phase de Septembre à Novembre :

Ce championnat est constitué de groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. S'agissant du plus bas niveau de la compétition, le nombre de groupes constituant cette division sera défini par les organisateurs en fonction du nombre d'équipes engagées afin d'aboutir à des groupes de 8 équipes. Ils se composent des équipes non accédantes à l'issue de la saison précédente, des équipes reléguées de **Départemental 3** et des équipes nouvellement inscrites.

Accessions :

L'équipe classée première à l'issue de la première phase de chacun des groupes de Départemental 4 accédera au championnat de Départemental 3. Dans le cas où l'équipe classée première ne s'engagerait pas elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

2^{ème} phase de Février à Juin :

Ce championnat est constitué de groupes de 8 équipes qui se rencontrent par match aller-simple. S'agissant du plus bas niveau de la compétition, le nombre de groupes constituant cette division sera défini par les organisateurs en fonction du nombre d'équipes engagées afin d'aboutir à des groupes de 8 équipes. Ils se composent des équipes non accédantes à l'issue de la 1^{ère} phase, des équipes reléguées de Départemental 3 et des éventuelles équipes nouvellement inscrites.

Accessions :

Les équipes classées première à l'issue de la deuxième phase de chacun des groupes de Départemental 4 accéderont au championnat de Départemental 3. Dans le cas où l'équipe classée première ne s'engagerait pas elle serait remplacée par l'équipe ayant le meilleur classement derrière elle dans son groupe et étant susceptible d'accéder.

DISPOSITIONS PARTICULIERES :

Dans le cas où une ou plusieurs équipes ne s'engagerait pas pour disputer une des phases suivantes de la compétition, elle(s) serait remplacée (seraient remplacées) par le meilleur relégué, étant précisé qu'en tout état de cause, l'équipe classée à la dernière place de chacun des groupes devra évoluer en division inférieure.

REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS UN MÊME GROUPE RESPECTIF :

Pour toutes les compétitions se déroulant par match aller-simple, afin de départager les clubs ayant le même nombre de points dans un même groupe.

Il sera tenu compte dans l'ordre :

- 1 – De la plus grande différence de buts entre ceux marqués et ceux concédés par ces équipes au cours de la rencontre les ayant opposées.
- 2 – En cas d'égalité de cette différence, du plus grand nombre de buts marqués sur l'ensemble des matches du groupe.
- 3 – En cas de nouvelle égalité, du plus petit nombre de buts encaissés sur l'ensemble des matches du groupe.
- 4 – En cas de nouvelle égalité il sera procédé à un tirage au sort.

- REGLES DE DETERMINATION DU CLASSEMENT DES CLUBS OCCUPANT LA MÊME PLACE DANS LEURS GROUPES RESPECTIFS :

Afin de départager les équipes ayant le même classement dans des groupes différents d'une même division, et ainsi déterminer les équipes susceptibles de changer de division (accession ou descente) tel que décrit dans les chapitres précédents, il sera retenu les critères suivants dans l'ordre défini ci-dessous :

1 – Le nombre de points pondéré

Soit le nombre de points obtenus au cours du championnat de référence (diminué des points de pénalité éventuels) et divisé par le nombre de matches disputés.

2 – Le goal average général pondéré

Soit le goal average (positif ou négatif) rapporté au nombre de matches disputés.

3 – Le nombre de buts marqués pondéré

Soit le nombre de buts marqués divisé par le nombre de matchs disputés.

4 – Le nombre de buts encaissés pondéré

Soit le nombre de buts encaissés divisé par le nombre de matchs disputés.

5 – Si l'égalité persiste, il sera alors procédé à un tirage au sort.

En Départemental 1, un club ne pourra faire évoluer qu'une seule équipe.

En Départemental 2, un club pourra faire évoluer 1 équipe dans chaque groupe différent.

En Départemental 3 et Départemental 4, un club pourra faire évoluer une ou plusieurs équipes dans des groupes différents.

S'agissant d'un championnat disputé par match aller-simple, en cas d'arrêt municipal, les rencontres seront inversées dans la mesure où le terrain du club adverse sera libre.

Sauf circonstance exceptionnelle et seulement sur décision du Comité de Direction, il sera toujours fait en sorte que chacun des groupes constituant ce championnat n'excède pas 8 équipes.

CAS NON PREVUS

Tous les cas non prévus seront tranchés par la Commission en charge de la compétition et si nécessaire par le Comité de Direction du District.